



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

zonage du calendrier scolaire

Question au Gouvernement n° 1878

Texte de la question

ZONAGE DU CALENDRIER SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Christophe Naegelen.

M. Christophe Naegelen. Ma question s'adresse à M. le Ministre de l'éducation nationale. Le découpage des zones académiques de vacances scolaires appliqué depuis la rentrée 2017 a redessiné la carte des zones A, B et C, afin d'éviter qu'au sein d'une même région, des académies aient des dates de vacances scolaires différentes.

Ce redécoupage a été fait sans vision nationale globale, et sans prendre en compte les flux touristiques. Nous sortons de la période hivernale, et la situation a été très compliquée, aussi bien pour les professionnels du tourisme que pour les touristes eux-mêmes.

Cet hiver, on a généralement constaté une très forte affluence sur les pistes des domaines skiables, provoquant un temps d'attente au départ des remontées mécaniques dépassant parfois trente minutes, des cours de ski saturés, certains enfants ayant dû être refusés, faute de places suffisantes ; la saturation des stations et des parkings, non adaptés à cette affluence – de nombreux vacanciers ont dû marcher jusqu'à deux kilomètres pour accéder aux remontées mécaniques ; des commerces, enfin, ont été mis sous tension. L'année prochaine s'annonce encore plus compliquée, car nos amis belges seront en vacances en même temps.

Ma question, monsieur le ministre, sera très simple. Allez-vous maintenir une décision prise de manière technocratique, en totale déconnexion avec les réalités du terrain ? Ou allez-vous faire preuve de bon sens et revoir l'articulation des vacances scolaires des zones académiques en fonction du flux touristique (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR*), et aider ainsi, à moindre coût, tout un pan de l'économie française, en différenciant par exemple des zones académiques, telles que celles des Hauts-de-France ou celles de la région Grand Est ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Il s'agit là, M. Naegelen, d'une question très classique : la définition des vacances fait toujours, en France, l'objet de grands débats. Vous le savez, nous appliquons deux critères. Le premier, par ordre d'importance, est l'intérêt des élèves (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC*), qui demande une juste alternance des périodes de cours et de vacances. On s'accorde désormais pour considérer que les cours doivent durer environ sept semaines, suivies de deux semaines de vacances. Cette manière de faire est régie par le code de l'éducation nationale, qui a institué une commission réunissant les acteurs de l'éducation, mais aussi ceux du tourisme. Cela permet de définir les vacances scolaires sur des bases annuelles, mais aussi pluriannuelles.

Nous n'ignorons pas, bien entendu, les intérêts du tourisme. Nous savons son importance pour le pays, et sommes particulièrement attentifs au tourisme de montagne. C'est pour cette raison que nous recherchons un équilibre entre les différentes régions. Nous devons cependant tenir compte de la réforme régionale, qui a parfois créé une inadéquation entre les régions, les académies et les zones.

C'est pourquoi, dans les années à venir, la concertation avec les professionnels du tourisme, que vous appelez de vos vœux, aura bien lieu. Elle permettra de définir de manière adéquate l'équilibre entre l'intérêt des élèves, que nous ne saurions méconnaître, et les impératifs, à l'échelle nationale, du tourisme de montagne, mais aussi des zones littorales. J'y veillerai très attentivement. *(Applaudissementssur les bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1878

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 avril 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 avril 2019](#)